

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 8 juillet 2026 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric
M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)
4. FRR 2025-2028 volet 3–Vitalisation – Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)
 - 4.1. FRR volet 3–SVR-v1 (Club des 50 ans et plus de Saint-René-de-Matane – activité "Fête Saveurs du jardin et bonne compagnie")
 - 4.2. FRR volet 3–SVR-v1 (Comité des loisirs de Saint-Ulric – activité "Laser Tag pour les jeunes")
 - 4.3. FRR volet 3–SVR-v2 (Comité des loisirs de Saint-Ulric – projet "Achat de petits équipements pour la tenue d'activités")
 - 4.4. FRR volet 3–SVR-v2 (Municipalité de Sainte-Félicité – projet "Aménagement au parc Isabelle-Boulay")
5. Autorisation de signature – Convention d'aide financière pour le soutien à la réalisation du plan d'action stratégique COSMOSS 2026-2028 de la MRC de La Matanie
6. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme nouveaux horizons pour les aînés pour le projet Ateliers culinaires en ruralité pour COSMOSS
7. Entérinement de la lettre d'appui à l'École de musique de Matane pour sa demande de financement au Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)
8. Édifice de La Matanie – Bail de location d'espace (159, St-Pierre, local 302)
9. Soumission – Installation de deux boutons d'alarme reliés à l'application mobile AJAX
10. 30^e Gala de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie, le 26 septembre 2026 à Matane
11. Demande de participation aux activités de financement de FIDEL en collaboration avec la ville de Matane
12. Directive de gestion des accès à la plateforme Okidoo
13. TNO – Entente d'entretien du réseau routier forestier 2026
14. Processus de consultation – dossier des aires protégées
15. Directive relative au travail à proximité de l'eau, sur l'eau ou dans l'eau sans utilisation d'embarcation
16. Directive relative au travail en milieu isolé ou éloigné et à l'utilisation des communications radio
17. Association de sécurité civile du Québec – Congrès annuel, les 14 et 15 octobre 2026 à Drummondville

18. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 – Bilan 2025-2026 et planification annuelle 2026-2027 et reversement du montant au CRDBSL (fiduciaire régional)
 19. Vente pour défaut de paiement de taxes – Annulation de la résolution 187-03-24 et remboursement des honoraires facturés
 20. Liste des comptes fournisseurs au 3 juillet 2026 – Info
 21. Guide du citoyen 2026 – Frais de publipostage
 22. Varia
 23. Période de questions
 24. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2026-07-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

FRR 2025-2028 VOLET 3–VITALISATION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR)

RÉSOLUTION CA-2026-07-02

FRR VOLET 3–SVR-V1 (CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – ACTIVITÉ "FÊTE SAVEURS DU JARDIN ET BONNE COMPAGNIE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Club des 50 ans et plus de Saint-René-de-Matane – activité "Fête Saveurs du jardin et bonne compagnie") : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-03

FRR VOLET 3–SVR-V1 (COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ULRIC – ACTIVITÉ "LASER TAG POUR LES JEUNES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Comité des loisirs de Saint-Ulric – activité "Laser Tag pour les jeunes" : 700 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-04

FRR VOLET 3–SVR-V2 (COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ULRIC – PROJET "ACHAT DE PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Comité des loisirs de Saint-Ulric – projet "Achat de petits équipements pour la tenue d'activités" : 921 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-05

FRR VOLET 3–SVR-V2 (MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ – PROJET "AMÉNAGEMENT AU PARC ISABELLE-BOULAY")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Municipalité de Sainte-Félicité – projet "Aménagement au parc Isabelle-Boulay" : 2 740 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-06

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE COSMOSS 2026-2028 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS vise à améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début, signataire de l'Accord de coopération et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014 du plan d'action de COSMOSS;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement (CRD) du Bas Saint-Laurent est le fiduciaire régional de la démarche COSMOSS et signataire pour le Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS;

CONSIDÉRANT QUE, dans une lettre datée 18 juin 2026, le CRC COSMOSS a confirmé la réception du bilan de mise en œuvre de l'année 2025-2026, de la planification stratégique 2026-2029 et du budget de l'année 2026-2027 soumis par la MRC pour son comité local de coordination (CLC) COSMOSS;

CONSIDÉRANT QUE, dans la lettre susmentionnée, le CRC COSMOSS a également confirmé à la MRC de La Matanie un financement de 495 918 \$ pour la période 2026-2028, dont 246 046 \$ pour l'année 2026-2027, pour la mise en œuvre de sa planification stratégique COSMOSS, lequel financement exclut l'apport additionnel du Centre de services scolaires des Monts-et-Marées;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres de l'Entente sectorielle Jeunesse du Bas-Saint-Laurent définissent notamment le soutien financier, par territoire, pour les années 2026-2028;

CONSIDÉRANT QU'une convention encadrant le versement du financement pour les années 2026-2028 doit intervenir entre le CRD du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matanie dans leur rôle fiduciaire respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, soit et est autorisé à signer électroniquement, pour et au nom de la MRC de La Matanie, la Convention d'aide financière avec le CRD du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2026-2028.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-07

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS POUR LE PROJET ATELIERS CULINAIRES EN RURALITÉ POUR COSMOSS

CONSIDÉRANT QUE le Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) offre un soutien financier à des projets favorisant la participation sociale, l'inclusion et le mieux-être des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite réaliser, par l'entremise de la démarche COSMOSS La Matanie, le projet *Ateliers culinaires en ruralité* visant à renforcer la sécurité alimentaire, l'autonomie et les liens sociaux des personnes aînées vivant en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PNHA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 49 080 \$ dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés pour la réalisation du projet

Ateliers culinaires en ruralité, porté par la MRC de La Matanie, dans le cadre de la démarche COSMOSS La Matanie;

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire au dépôt, à la conclusion et au suivi de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-08

ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'APPUI À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATANE POUR SA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS (PNHA)

CONSIDÉRANT la demande d'appui à l'École de musique de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) du ministère de l'Emploi et du Développement social Canada;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît le travail effectué par l'organisme qui propose une initiative qui s'inscrit dans les objectifs du PNHA, notamment en misant sur la participation sociale, l'entraide et le renforcement du tissu communautaire;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie à l'École de musique de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière du ministère de l'Emploi et du Développement social Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'appui à l'École de musique de Matane dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés du ministère de l'Emploi et du Développement social Canada.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-09

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION D'ESPACE (159, ST-PIERRE, LOCAL 302)

CONSIDÉRANT QUE le bail de location d'espace situé au 159 rue Saint-Pierre, local 302, est échu depuis le 31 mars 2026 et que les parties ont la volonté de conclure un nouveau bail;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la FQM pour un nouveau bail d'une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec la FQM pour le 159 rue Saint-Pierre, local 302, d'une superficie de 674 pi² aux conditions suivantes :

- La durée du bail sera du 1^{er} avril 2026 pour se terminer le 31 mars 2031;
- Le loyer sera établi de la manière suivante :

Année	Prix au pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2026-2027	8,63 \$	484,72 \$	5 816,64 \$
2027-2028	8,85 \$	497,08 \$	5 964,96 \$
2028-2029	9,07 \$	509,43 \$	6 113,16 \$
2029-2030	9,29 \$	521,79 \$	6 261,48 \$
2030-2031	9,51 \$	534,15 \$	6 409,80 \$
Total	NA	NA	30 566,04 \$

- La TPS, TVQ et autres taxes applicables s'ajoutent au montant du loyer (voir ci-dessus);
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Le local sera pris tel quel et tous les travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Aucun espace de stationnement ne sera prévu au bail;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;
- Le bail inclut les autres clauses habituelles;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-10

SOUMISSION – INSTALLATION DE DEUX BOUTONS D'ALARME RELIÉS À L'APPLICATION MOBILE AJAX

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite renforcer le sentiment de sécurité de son personnel, notamment en lien avec la prévention et l'atténuation des impacts des comportements violents;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Alarmes 9-1-1 Rimouski inc. pour l'installation de deux boutons d'alarme reliés à l'application mobile AJAX au coût de 1 938,16 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de l'application ne comporte aucun frais mensuel mais que la connexion à la centrale est de 21,95 \$/mois plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de deux boutons d'alarme reliés à l'application mobile AJAX au montant de 2 228,40 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise Alarmes

9-1-1 Rimouski inc. ainsi que le paiement des frais mensuels de connexion à la centrale au coût de 25,24 \$/mois taxes incluses;

QUE la dépense soit défrayée par le surplus non affecté des compétences communes (administration).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-11

30^E GALA DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MATANIE, LE 26 SEPTEMBRE 2026 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation de la CCIM pour son 30^e Gala de l'Excellence, le 26 septembre 2026, à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 175 \$/participant membre, plus les taxes applicables, pour la participation de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, monsieur Philippe Savard, préfet suppléant, et monsieur Robert Tremblay, maire de Saint-Léandre, au Gala de l'Excellence de la CCIM, le 26 septembre 2026 à Matane, et ce, à partir du budget du service de développement territorial.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-12

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE FIDEL EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT la tenue de la 3^e édition de la levée de fonds de FIDEL de La Matanie en appui à la relève entrepreneuriale à l'automne prochain à Matane;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies serviront au financement des neuvièmes bourses FIDEL, lesquelles permettent de remettre 80 000 \$ aux entrepreneurs de la relève;

CONSIDÉRANT QUE le plan de commandite inclut des tables de 10 places au coût de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif souhaitent appuyer l'organisation de FIDEL et démontrer l'appui des élus locaux au développement économique local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une table conjointement avec la ville de Matane, à parts égales, soit une participation financière de 1 000 \$ à laquelle peut s'ajouter les taxes applicables;

D'attribuer les 5 places de la MRC aux membres du Conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-13

DIRECTIVE DE GESTION DES ACCÈS À LA PLATEFORME OKIDOO

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint aux finances et responsable de la mobilité durable a soumis un projet de directive de gestion des accès à la plateforme Okidoo;

CONSIDÉRANT QUE le projet est complémentaire à la *Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'information de la MRC de La Matanie* et vise à renforcer les bonnes pratiques internes en matière de sécurité des données personnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter la *Directive de gestion des accès à la plateforme Okidoo*;

D'autoriser la direction générale de la MRC à réviser ou modifier la directive périodiquement ou au besoin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-14

TNO – ENTENTE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER FORESTIER 2026

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Réserve faunique a sollicité la participation financière de la MRC de La Matanie au fonds relatif à l'entretien du réseau routier principal dont la gestion est assumée par la SÉPAQ;

CONSIDÉRANT QUE la participation attendue de la MRC est de 5 000 \$ pour 2026-2027, soit le même montant que pour l'entente 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les principaux usagers du territoire participent au financement du fonds dont des entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît l'importance de l'entretien des principaux chemins forestiers de la réserve faunique de Matane pour offrir un accès sécuritaire au territoire public et supporter le développement des activités en contact avec la nature lesquelles participent au développement économique local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la contribution de 5 000 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, à la SÉPAQ à partir du budget du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour afin de participer au fonds relatif à l'entretien du réseau routier principal 2026-2027;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le protocole d'entente ou les autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-15

PROCESSUS DE CONSULTATION – DOSSIER DES AIRES PROTÉGÉES

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et s'est engagé à atteindre l'objectif de conserver 30% des terres et des océans de la planète (Cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé, en 2024, un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger doit prendre en compte la vision des parties prenantes régionales;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) a été mandaté pour mener des concertations régionales portant sur les propositions d'aires protégées afin de faire émerger un consensus régional autour des territoires à recommander au Gouvernement pour la création de nouvelles aires protégées;

CONSIDÉRANT QUE le processus de concertation régionale, piloté par le CRE du Bas-Saint-Laurent, doit permettre de rassembler toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région et sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'aires protégées ont des incidences directes sur l'aménagement et le développement du territoire qui relève des compétences de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a participé de bonne foi dans le processus d'appel à projets pour la création d'aires protégées en territoire public, mais que le déroulement de ce dossier soulève des questionnements quant à la transparence du processus et sa valeur scientifique;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas souhaité, par la MRC, de se priver d'une opportunité de protéger certaines parties de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a fait connaître les conditions du maintien de sa participation à la démarche de concertation régionale par sa résolution numéro 2026-05-05, lesquelles conditions ne sont pas satisfaites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE suspendre, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la participation de la MRC de La Matanie, incluant l'ensemble de son personnel, à la démarche de concertation régionale du CRE du Bas-Saint-Laurent;

DE transmettre la présente résolution à la ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, madame Pascale Déry, au député provincial de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, au président de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) ainsi qu'aux présidents de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-16

DIRECTIVE RELATIVE AU TRAVAIL À PROXIMITÉ DE L'EAU, SUR L'EAU OU DANS L'EAU SANS UTILISATION D'EMBARCATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a soumis un projet de directive relative au travail à proximité de l'eau, sur l'eau ou dans l'eau sans utilisation d'embarcation;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan d'action du programme de prévention en santé et sécurité au travail de la MRC, notamment afin de prévenir les risques de noyade;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des besoins matériels et des coûts associés à l'adoption de la directive, soit un coût inférieur à 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'adopter la *Directive relative au travail à proximité de l'eau, sur l'eau ou dans l'eau sans utilisation d'embarcation*;

D'autoriser la direction générale de la MRC à réviser ou modifier la directive périodiquement ou au besoin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-17

DIRECTIVE RELATIVE AU TRAVAIL EN MILIEU ISOLÉ OU ÉLOIGNÉ ET À L'UTILISATION DES COMMUNICATIONS RADIO

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a soumis un projet de directive relative au travail en milieu isolé ou éloigné et à l'utilisation des communications radio;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan d'action du programme de prévention en santé et sécurité au travail de la MRC, notamment afin de prévenir les risques associés au travail en milieu isolé mal desservi en réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle directive ne devrait pas se traduire par des coûts additionnels, notamment en raison de l'utilisation de matériel disponible pour des fins de sécurité civile et de l'abandon des abonnements des appareils de communication par satellite SPOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter la *Directive relative au travail en milieu isolé ou éloigné et à l'utilisation des communications radio*;

D'autoriser la direction générale de la MRC à réviser ou modifier la directive périodiquement ou au besoin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-18

ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC – CONGRÈS ANNUEL, LES 14 ET 15 OCTOBRE 2026 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Dany Bouchard, coordonnateur à la sécurité publique, à participer au congrès annuel de l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) qui se tiendra les 14 et 15 octobre 2026 à Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces deux jours, les participants échangeront sur les défis actuels et émergents de la gestion des risques et des catastrophes, exploreront des solutions concrètes lors d'une vitrine des capacités en sécurité civile et renforceront les liens entre acteurs municipaux, gouvernementaux, académiques, communautaires et industriels;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bouchard est membre de l'ASCQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement de l'inscription au montant de 280 \$, plus les taxes applicables, par membre, pour la participation de monsieur Bouchard au congrès de l'ASCQ les 14 et 15 octobre 2026 à Drummondville;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement, de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-19

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2024-2027 – BILAN 2025-2026 ET PLANIFICATION ANNUELLE 2026-2027 ET REVERSEMENT DU MONTANT AU CRDBSL (FIDUCIAIRE RÉGIONAL)

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL) a transmis divers documents devant être approuvés par la MRC en lien avec l'administration du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pu prendre connaissance de la reddition de comptes du PADF pour l'année 2025-2026, soit des annexes 5 et 6 lesquels concernent les frais de gestion et d'administration de l'Entente, le registre annuel des projets et le bilan de la planification annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pu prendre connaissance des annexes 4 et 5 du programme pour l'année 2026-2027 lesquels concernent la planification annuelle, les frais de gestion et d'administration de l'Entente et le registre annuel des projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature des documents, mentionnés au préambule de la présente résolution, par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-07-20

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 187-03-24 ET REMBOURSEMENT DES HONORAIRES FACTURÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 1033 du *Code municipal du Québec* permettait à la MRC de fixer, par résolution, les honoraires applicables dans le cadre d'un processus de vente pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QU'il n'est désormais plus possible de prévoir de tels honoraires professionnels pour les MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'information concernant l'abrogation de l'article 1033 du *Code municipal du Québec* a été portée à l'attention de la MRC alors que le processus de vente pour défaut de paiement des taxes de 2026 était déjà amorcé;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires ont néanmoins été facturés conformément à la résolution 187-03-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 187-03-24;

DE procéder au remboursement des honoraires facturés pour un montant total de 11 790,39 \$, lequel se détaille comme suit :

CSS des Monts-et-Marées	6 582,53 \$
Municipalité de Saint-Ulric	732,53 \$
Municipalité de Les Méchins	549,36 \$
Municipalité de Grosses-Roches	550,96 \$
Municipalité de Saint-Léandre	531,12 \$
Michael Shaw Lavoie pour Jacques Lavoie	398,49 \$
Jacques L'Abbé	436,85 \$
BMO Property Tax pour Daniel Berthiaume	399,11 \$
Sylvain Lessard et Sandra Bernard	943,40 \$
André Labrie pour Stéphane Labrie	666,04 \$
TOTAL	11 790,39 \$

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 3 JUILLET 2026 – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-07-21

GUIDE DU CITOYEN 2026 – FRAIS DE PUBLIPOSTAGE

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut financer les projets qu'elle porte dans le cadre du volet 2 du Fonds régions ruralité en lien avec les priorités de son cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, dont celle visant à mettre en valeur les paysages, le patrimoine et la culture locale et pour renforcer la fierté, l'attractivité et la signature territoriale de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé un projet, sous la forme d'un guide citoyen, pour faire connaître ses services et valoriser les organisations municipales, notamment en lien avec le développement du sentiment d'appartenance local;

CONSIDÉRANT le coût de 4 591,76 \$, plus les taxes, pour la distribution du guide, par Postes Canada, à 11 465 adresses (maisons, appartements, fermes, entreprises);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'entériner la distribution du Guide du citoyen de la MRC de La Matanie 2026-2028, par Postes Canada, à 11 465 adresses pour un montant de 5 279,40 \$ taxes incluses, lequel sera défrayé par le volet 2 du FRR.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2026-07-22

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu